

Février 2011

# Vivre à Vourey



**Bulletin Municipal**

**N°73**

L'année 2010 qui s'achève aura vu la réalisation d'importants projets communaux.

Le quartier du Bayard s'est structuré autour des nouveaux logements sociaux: une voirie neuve depuis la fontaine ronde, de nouvelles places de parking, et surtout la prise en compte de la sécurité des enfants et de tous les riverains avec des trottoirs, des allées... Les aménagements paysagers seront terminés au printemps 2011 pour être réalisés dans de bonnes conditions.

A l'autre extrémité du village, ce sont les rues de Sanissard et du Viéron qui ont été entièrement reprises: changement de la conduite d'eau potable et suppression des alimentations en plomb (par le Pays Voironnais); réfection complète du réseau d'eaux pluviales, pose des conduites de gaz (en attente du réseau qui est prévu pour début 2012); enfin, une chaussée neuve pour finir le tout. Ce chantier s'est terminé avec chance quelques heures seulement avant les premières chutes de neige; il a été long, compte tenu de la multiplicité des intervenants qui devaient se succéder; mais il fallait éviter de ré-intervenir dans un an ou deux sur cette chaussée. Je voudrais remercier les riverains qui ont pris ces perturbations importantes avec compréhension et philosophie.

Au cours de cette année qui s'achève, d'autres dossiers mis sur les rails permettront de structurer durablement notre commune pour l'avenir.

La décision de lancement de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'avère encore plus justifiée: les lois votées en 2010 ("Réforme territoriale"

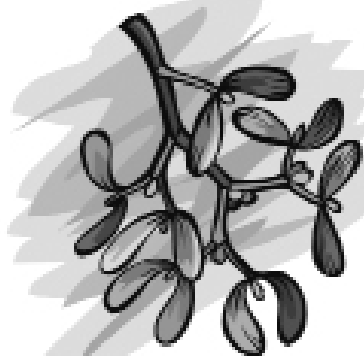
et "Grenelle 2 de l'environnement") auraient rendu notre POS actuel, malgré sa qualité, inopérant et dépendant de décisions supérieures. La première réunion publique de présentation (diagnostic de la commune) aura lieu le jeudi 17 février prochain. Elle vous permettra de comprendre les objectifs de ce document, à la fois opérationnel et stratégique, qui définit le projet global de la commune au regard des enjeux environnementaux actuels.

Tout aussi structurante, la première tranche de travaux sur la RD 1092 devrait démarrer en 2011. Nous avons maintenant des garanties sérieuses sur les financements. Une deuxième réunion publique sera programmée dans les prochaines semaines pour exposer les objectifs (rendre un caractère urbain à cette traversée et sécuriser les déplacements des piétons) et les travaux prévus.

Vous trouverez quelques pages plus loin un article complet sur la création prochaine d'une maison médicale à Vourey. Il s'agit d'un projet fondamental car la présence de personnels médicaux et paramédicaux est absolument indispensable au cœur d'une commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2011: du courage et de la bonne humeur pour affronter les soucis et les aléas de la vie quotidienne; que vous soyez préservés des deuils et des douleurs cruels et injustes; que vous soyez comblés par le bonheur qui brille dans les yeux de vos enfants, parents et de tous ceux que vous aimez.

**François Bosment**



**Toute l'équipe du Vivre à Vourey  
Agnès, Jocelyne, Isabelle,  
Daniel, Gilles et Jean-Louis  
vous souhaitent une année 2011  
pleine de petits  
et grands bonheurs !**

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE**

Lundi de 16 h à 18 h 30  
Mardi, jeudi et vendredi  
de 10 h à 12 h, et de 16 h à 18 h 30  
Mercredi de 9 h à 12 h  
Samedi de 10 h à 12 h

## **NUMÉROS UTILES**

Mairie: 04 76 07 05 19  
Fax: 04 76 07 79 61

Email: vourey-mairie@wanadoo.fr

Pompiers: 18  
112 depuis un portable  
SAMU: 15

Gendarmerie: 17

Médecin de garde/ nuits / WE:  
0810 153 333 (prix d'un appel local)

Service de l'eau du pays Voironnais:  
04 76 67 60 10

Pour les urgences: 04 76 67 60 20

## **PERMANENCES DES ADJOINTS**

Les adjoints vous reçoivent  
sur rendez-vous.

Contactez le secrétariat de mairie  
au 04 76 07 05 19

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal a lieu le deuxième  
mercredi de chaque mois à 19 heures.

Les réunions sont ouvertes au public et vous êtes  
les bienvenus pour vous informer  
sur la gestion du village

## **INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2011**

Les inscriptions des enfants nés  
jusqu'au 31 décembre 2008 se fera  
en mairie dès le début du mois de  
février.

### **Documents à fournir:**

- le carnet de santé de l'enfant  
(vaccination DTP obligatoire),
- un justificatif de domiciliation à  
Vourey,
- le livret de famille.

Merci de venir pendant les heures  
d'ouverture de la mairie.

## **ETAT CIVIL**

### **NAISSANCES**

CHARBONNEAU Evan, Mathys, le 3 septembre 2010 à St-Martin-d'Hères  
BELLIER Arthur, le 6 septembre 2010 à Voiron  
PINEL Flora, le 7 septembre 2010 à Grenoble  
LOURENCO Ilana, le 24 septembre 2010 à Voiron  
ROYBON Tom, le 8 octobre 2010 à Voiron  
MONNET Zoé, le 22 octobre 2010 à Voiron  
DEDINA Raphaël, le 19 novembre 2010 à Voiron

### **DÉCÈS**

GELLON Marie, le 21 septembre 2010, à Vourey  
ALTAMURA Mario, le 10 octobre 2010, à Gap  
SEGATA Quentin Hervé, le 20 octobre 2010, à La Tronche  
MARTINOLLI Anne Marthe, le 22 novembre 2010, à Vourey  
LORENZI Suzanne Louise, le 5 décembre 2010, à Vourey  
DAL-BO Louise, le 2 décembre 2010, à Tullins  
BOUZON Marie-Louise Eugénie, le 13 décembre 2010, à Voiron

## **URBANISME**

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES**

LAVOYE Julien, 715, route des Rivoires, 2 vélux  
SASSO Franck, 230, le Grand Chemin, panneaux photovoltaïques  
TOMAI Roland, 220, route de Chantarat, panneaux photovoltaïques  
GEYNET Madeleine, 520, route du Sabot, abri de jardin  
BAER Laurent, 50, route de la Gare, panneaux photovoltaïques  
DESGRANGES Bernard, 510, route des Pierres Blanches,  
panneaux photovoltaïques  
GFA DU MAY, le Bayard, division de parcelles  
JUDITH Stéphane, 25, chemin du Petit Bon Dieu,  
panneaux photovoltaïques  
CHOLLOT Jean-Luc, 615, route du Sabot, panneaux photovoltaïques  
ORJOLLET Richard, 80, route du Sabot, panneaux photovoltaïques  
ORJOLLET Catherine, 265, route du Point du Jour,  
panneaux photovoltaïques  
CHAVANCE Laurent, 275, route du Point du Jour,  
panneaux photovoltaïques  
MALACOUR Jean-Claude, 300, route du Point du Jour,  
panneaux photovoltaïques  
GARCIA DE LA TORRE Luis, 580, route des Pierres Blanches,  
abri de jardin  
GAUTIER Philippe, 285, route des Rivoires, piscine + local technique  
VANGELISTA Urbain, 415 chemin du Viéron, piscine  
BAULT Michel, 495, chemin du Viéron, capteurs photovoltaïques  
MENDOLIA Bruno, 425, le Grand Chemin, panneaux photovoltaïques  
FERLAY Nicolas, 30, route de la Gare, panneaux solaires  
SCI DU VIERON, 480, chemin du Viéron,  
réhabilitation d'un logement existant route de Rives  
**PERMIS D'AMÉNAGER ACCORDÉS**  
SORELIM PROMOTION, 165, route de Valence, lotissement de 9 lots  
SCI LES ENTREPOTS, ZA Chantarat,  
lotissement de 3 lots (locaux artisanaux)  
CONSORTS BLACHOT, les Rivoires, lotissement de 7 lots

## INFORMATIONS MUNICIPALES REGROUPÉES PAR THÈMES

### DÉLIBÉRATIONS

#### Classement de la voirie communale

Le tableau de classement des voiries communales a été mis à jour et validé suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur. La longueur totale de la voirie communale s'élève maintenant à 21 502 mètres (CM du 13/10/10).

#### Demande de subvention CG38 pour "Aménagement village & sécurité RD 1092"

Deux demandes de subvention ont été adressées au Conseil général par le bureau d'études "Alp'Etudes". Le montant global de ces travaux s'élève à environ 630 000 € HT. Deux phases sont prévues: la première de mai à l'été 2011, la seconde lors de l'été 2012 (CM du 13/10/10).

#### Respect des règles d'éco-conditionnalité sur les travaux d'aménagement

Tous travaux de voirie ne seront à l'avenir subventionnés que s'ils tiennent compte de critères d'éco-conditionnalité précis que la municipalité propose et s'engage à respecter. Nous avons retenu les critères suivants:

- \* Utilisation de matériaux recyclés ou réutilisés,
- \* Gestion équilibrée et durable des eaux pluviales,
- \* Abandon de l'usage des produits phytosanitaires,
- \* Accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- \* Gestion des espaces verts,
- \* Gestion de l'éclairage public (CM du 13/10/10).

#### Demande de subvention CG38 pour "Aménagement hydraulique de l'Olon"

Une demande a été adressée au Conseil général par le bureau d'études "ERGH". Le montant global des travaux est estimé à plus de 94 000 € HT répartis à part quasi égale entre la plage de dépôts du Sabot et l'aménagement du lit en amont de l'entonnement de la galerie. Le calendrier prévoit la réalisation de la plage de dépôt en été 2011. L'aménagement du lit est envisagé le même été ou l'été 2012 en fonction de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de la déclaration de la loi sur l'eau (CM du 13/10/10).

#### Subvention exceptionnelle pour l'association "Vourey Sport"

Une subvention exceptionnelle de 750 € a été accordée par le conseil municipal à l'association "Vourey Sport" dans le cadre du budget 2010.

#### Renégociation de prêts

Deux prêts de 369 800 et 328 400 € ont été demandés à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes afin de racheter plusieurs prêts bancaires en cours. La Caisse d'Épargne nous a également fait une proposition pour cette renégociation d'emprunts. Il s'avère que les pénalités annoncées sont très au-dessus de l'estimation faite. Rendez-vous a été pris avec le responsable de la Caisse d'Épargne pour clarifier ce dossier, en attendant de signer définitivement ces contrats (CM du 17/11/10).

#### Création d'un poste d'adjoint technique

Suite au départ en retraite d'une employée, un aménagement d'horaire de travail a été prévu et un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe a été créé pour 28 heures 13 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 (CM du 13 10 10).

#### Création d'un poste de rédacteur

Suite au départ en retraite d'une employée titulaire pour fin mars 2011 et afin de former la personne qui la remplacera, un poste de rédacteur a été créé pour 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 (CM du 8/12/10).

#### Indemnités de conseil du comptable du Trésor

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics est régie par des dispositions légales qui en fixent les conditions d'attribution et le plafond. Le conseil municipal, à qui il appartient de fixer le taux à appliquer, a décidé d'allouer à Madame Claudine Touche, receveur, une indemnité de 100 % du plafond à compter de la date de sa prise de fonction (CM du 13/10/10).

#### Convention de déneigement avec le Pays Voironnais - Reconduction

Le déneigement des voiries de la zone Artisanale de Chantarot, d'une longueur actuelle de 300 m, est effectué par la commune. Le remboursement des frais engagés est pris en charge par la CAPV conformément à une convention qui arrive à échéance et qui a été renouvelée pour deux années. Cette convention détermine les modalités de remboursement, dont l'indemnité forfaitaire d'astreinte, les heures réelles de déneigement et la fourniture de sel (CM du 13/10/10).

#### Avenant au marché de travaux de la société Chambard

La pose d'une canalisation en fonte

sur le chemin du Viéron, réalisée par la CAPV service de l'eau, a endommagé la chaussée (passage de camions de chantier) notamment sur la partie haute du chemin. De plus, la tranchée réalisée sur l'ensemble du chemin doit être reprise avant l'application des enrobés, car elle a été remblayée en tout-venant jusqu'au niveau fini. Des travaux supplémentaires sont ainsi nécessaires pour achever le chantier: démolition d'une partie du revêtement existant, mise en œuvre de quantités supplémentaires de remblai tout-venant et de concassé, de surface d'imprégnation, reprise partielle de la tranchée réalisée. Le devis estimatif des travaux supplémentaires s'élève à plus de 7 600 € HT portant le montant global des travaux à près de 69 000 € (CM du 13/10/10).

#### Prêt relais de 450 000 € pour le terrain des Brosses

Un emprunt à court terme a été décidé pour le projet d'acquisition du terrain des Brosses dans le but de créer un lotissement communal. Après examen des différentes offres de prêt, la proposition établie par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a été retenue (CM du 13/10/10).

#### Marché fourniture repas restaurant scolaire et portage à domicile

La commission scolaire a préparé le cahier des charges du marché d'appel d'offres, en privilégiant l'apport d'aliments bio issus de circuits de distributions courts (produit locaux) afin de répondre au mieux aux préoccupations sanitaires et écologiques. Quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offre (Guillot, Cécillon, SHCB et Vercors Restauration) pour 11 500 repas pour le restaurant scolaire et 6 500 repas pour le portage à domicile. La société Vercors Restauration a été retenue car elle répond complètement aux attentes, avec 20 % d'aliments bio en provenance de la région Rhône-Alpes. Elle est également la mieux placée en terme de coût unitaire des repas avec 3,06 €/repas pour la cantine et 5,08 € pour le portage à domicile. Le changement de fournisseur aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (CM du 08/12/10).

#### Portage à domicile : tarifs 2011

Le prix de la livraison des repas à domicile est maintenu à 5,59 € TTC, montant identique à celui fixé en janvier 2009 (CM du 08/12/10).

#### Loyers communaux : tarifs 2011

Pour 2011, les loyers communaux ont été révisés en appliquant l'indice Insee égal à 1,10 au 3<sup>e</sup> trimestre 2010. En conséquence :



\* Le loyer de l'appartement au-dessus de l'ancienne poste passera de 400,16 à 404,56 € par mois.

\* La location du gymnase est de 360 € durant la période d'hiver (du 01/11 au 30/04) et 225 € durant la période d'été (du 01/05 au 31/10).

\* La location de la petite salle est fixée à 50 €, celle du gymnase uniquement une après-midi durant la période d'été (du 01/05 au 31/10) est fixée à 110 €.

\* Le loyer de la cure est maintenu à 369,93 € comme en 2010 (CM du 08/12/10).

#### **Durée d'amortissement PLU**

Il a été décidé d'amortir l'étude PLU sur 10 ans, durée maximale autorisée (CM du 08/12/10).

#### **Promesse d'achat local cabinet médical (voir article)**

#### **Convention CEL**

Comme chaque année, une convention est établie pour le Contrat Educatif Local du collège le Vergeron. Ce contrat précise ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre, son suivi, son budget ainsi que la participation financière des communes signataires (Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Vourey) basée sur les effectifs. La participation annuelle 2010/2011 de notre commune s'élève à 435 € qui seront versés à la ville de Moirans (CM du 17/11/10).

#### **INFORMATION PLU**

La première réunion PLU a eu lieu le 7 octobre avec le bureau d'études El2A. Elle a permis de faire le point sur le cadre juridique du PLU: lois SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) et les nouveautés apportées par le "Grenelle 2 de l'environnement" depuis juillet dernier. Les deux prochaines réunions du groupe de travail ont été programmées pour "les milieux physiques et paysages" et "la démographie et le logement". Un registre de concertation a été ouvert pour recueillir toutes les remarques relatives au PLU. Trois réunions publiques sont prévues: 1<sup>re</sup>: Démarrage + Diagnostic; 2<sup>e</sup>: PADD; 3<sup>e</sup>: Arrêté du PLU. Il sera nécessaire d'associer l'Inao (INstitut des Appellations d'Origine) car la commune se trouve sur l'appellation "Noix de Grenoble". (CM du 13/10/10).

La première réunion technique "diagnostic paysage" s'est déroulée le 18 novembre et fournit les conclusions suivantes:

\* Un paysage, assez marqué, à préserver dans ses spécificités et son caractère.

\* Des ouvertures sur le grand paysage à conserver: éviter les constructions ou les plantations le long de ces ouvertures.

\* Des covisibilités importantes à

prendre en compte sur les coteaux et entre les hameaux.

\* Un paysage proche comprenant une mosaïque d'espaces différenciés: vallées, vallons, zones humides, vergers, boisements, sommets

\* Un risque de banalisation du paysage par une occupation mono-spécifique et une urbanisation non maîtrisée.

La diversité de ces espaces, leur entretien et leur conservation ainsi que la permanence des liens entre ces zones (liens visuels, écologiques, physiques) concourent à garantir la pérennité d'un paysage communal unique.

Le PLU devra donc s'engager dans une démarche de préservation de ces espaces. Les prochaines réunions auront pour thème "Enjeux de la profession agricole de Vourey" avec la chambre d'agriculture, les représentants de l'AOC "Noix de Grenoble" et les agriculteurs exploitants sur la commune, ainsi que la deuxième partie du diagnostic "urbanisation, démographie, logement" (CM du 08/12/10).

#### **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 1092**

Le dossier "Aménagement du centre du village" a été actualisé avec les remarques de M. Bonnardon du service expertise du Conseil général. La principale modification se situe à l'entrée du village coté Tullins, où la chicane envisagée pour faire baisser la vitesse est remplacée par un rétrécissement arboré de la chaussée. Alp'Etudes a finalisé le dossier de subvention sur la forme et le contenu pour le CG (CM du 13/10/10). Alp'Etudes a également finalisé l'avant-projet et l'a présenté le vendredi 19 novembre en commission élargie puis lors d'une réunion publique le 2 décembre. Pour ce vaste projet, la commune a reçu un avis favorable pour une subvention de la préfecture de 89 400 €. En ajoutant les autres dotations et subventions, le taux de subvention cumulé de l'opération est proche de 50 % (CM du 17/11/10).

Lors de cette réunion publique, une petite trentaine de Voureysiens ont bravé les circonstances météorologiques, particulièrement difficiles, pour prendre connaissance de ce projet, fruit de 18 mois de réflexions et d'échanges avec les administrations compétentes. De nombreux points ont été abordés: les déplacements piétonniers, le ramassage scolaire, la vitesse, le fonctionnement du passage alterné, le comptage, la position des feux, la sortie des riverains, les entrées est et ouest du village, les tests de fonctionnement, l'enfouissement des réseaux, etc. Toutes les remarques se-

ront étudiées lors de l'analyse détaillée qui sera suivie d'une deuxième réunion publique courant mars pour présenter le projet final. La nécessité de couper la RD 1092, d'installer une déviation de grande envergure, la durée des travaux et le montage financier nous conduisent à réaliser les travaux sur deux étés. La première tranche est programmée à l'été 2011, la seconde en 2012. Le secteur à aménager en premier sera déterminé en fonction des contraintes techniques précisées par l'étude détaillée. (CM du 08/12/10).

#### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

##### **Route du Viéron**

Le décaissement de la chaussée en trois parties (Sanissard, Viéron partie basse, Viéron partie haute) ainsi que la mise en œuvre du concassé ont été réalisés à 100 %. L'imprégnation de la chaussée au bas du Viéron a été retardée par la pluie (CM du 17/11/10). Les enrobés à chaud ont cependant pu être terminés sur toute la partie de la route juste avant la neige. La société Chambard a terminé la mise à la côte des tampons et des regards du réseau eaux usées. Les caniveaux à grille sont également définitivement posés. La réception du chantier est prévue courant décembre avec M. Boizard de la DDT (CM du 08/12/10).

##### **Travaux du Bayard**

L'entreprise Colas a terminé son travail. La société sous-traitante Vivier a pris du retard sur la livraison des espaces verts (gazon et plantations) en raison des fortes pluies (CM du 17/11/10). Les barrières et les poubelles ont été posées. Reste à installer les luminaires et à finir quelques préparations pour l'engazonnement qui aura finalement lieu au printemps (CM du 08/12/10).

#### **FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS**

##### **Commission sécurité**

\* La signalisation des lieux-dits Gallandières, Claix, Comblouvat et Champ de la Dame est en cours. Des panneaux de limitation de vitesse à 30 ou 50 km/h, selon les zones, seront également posés.

\* Suite à l'accident mortel de cet été sur la route de Chougnes, une sécurisation de cette route a été envisagée. Cette voie ne peut être totalement adaptée à la circulation actuelle que par des travaux lourds de génie civil. La commission propose d'installer en début de route dans le sens descendant une signalétique permettant de rappeler son caractère dangereux.

\* Plusieurs visites de quartier ont été

organisées pour répondre aux besoins des habitants :

**Aux Tuileries :** les camions occasionnent régulièrement des dégâts aux toitures des riverains, le gabarit de la route ne permettant pas aux poids lourds de passer en toute sécurité. Une interdiction les obligerait à faire le tour par la route des Gallandières qui elle-même n'est pas structurée pour recevoir de tels engins (gabarit, largeur et structure). Un panneau indiquant la largeur de la route va être ajouté côté Tullins.

**Route de Rives :** la commission s'est rendue sur place pour évaluer les travaux et aménagements à faire sur cette portion de voirie. Compte tenu des nombreuses observations (affaissement de la voirie sur plusieurs zones, eaux pluviales insuffisamment canalisée, caniveaux dangereux, etc.), la commission propose de lancer début 2011 un projet d'aménagement permettant d'aborder le sujet dans sa globalité et de se faire accompagner par la DDT.

#### **Commission affaires scolaires**

**Cantine :** effectifs stables d'environ 80 enfants par jours.

**Etudes et garderie :** en augmentation avec notamment pour la garderie du soir une proportion importante d'enfants de petite section maternelle qui nécessitent un suivi particulier. Ce point sera abordé en conseil d'école avec les représentants des parents d'élèves. Une révision des tarifs de l'ensemble des services périscolaires sera étudiée.

**Course du 19 octobre,** le goûter (pommes et jus de fruit) est offert par la mairie (CM du 13/10/10).

**Divers :** les jeux de la maternelle ont été installés. La barrière métallique a été remise aux normes (hauteur) par André Junet et Franck Pavan pendant les vacances de la Toussaint (CM du 17/11/10).

#### **CCAS**

\* L'opération vente de brioches du 24 octobre 2010 a permis de faire un don de 370 € à l'association Espoir Isère contre le cancer.

\* La préparation des colis de Noël pour les personnes âgées est en cours : 152 colis seront distribués le samedi 11 décembre sur la commune, 39 à Val Marie et 4 dans les hôpitaux.

\* Deux logements sont disponibles au FLPA Sylvie Reynaud-Dulaurier a communiqué l'information dans les foyers logements voisins ainsi que dans les hôpitaux. Pour tout renseignement ou demande de dossier, contacter le secrétariat de mairie (CM du 17/11/10).

#### **Commission animation/jeunesse/vie associative**

\* Les demandes transmises par les associations ont été examinées et traitées une à une. Les demandes transmises par les associations ont été examinées et après en avoir délibéré en réunion du bureau municipal du 25 octobre, des réponses ont été apportées et consignées dans un compte rendu diffusé auprès de toutes les associations.

\* Afin de permettre aux activités sportives régulières du vendredi soir de mieux fonctionner, la commission a demandé aux associations dont les manifestations se déroulent le samedi ou le dimanche, d'occuper dorénavant le gymnase à partir de 8 heures le samedi. Cette décision permet aux associations sportives concernées de récupérer un certain nombre de séances les vendredis. La mairie, pour sa part, a également transféré la cérémonie des vœux du maire du vendredi 7 janvier au samedi 8 janvier 2011 à 11 h 00.

#### **FONCTIONNEMENT DE LA CAPV**

Les travaux sur la ZA Chantarot n'ont pas encore débuté dans l'attente de la signature d'un acte d'échange de terrain relatif à la voirie. Une dernière réunion avec les responsables de la CAPV a permis de faire le point sur les dernières mises au point avant de lancer les travaux, car les marchés ont déjà été notifiés aux entreprises (CM du 13/10/10).

L'exercice 2009 du service transports du Pays Voironnais a été marqué par le maintien de la croissance de la fréquentation du réseau de transport. Si une amélioration significative du réseau urbain apparaît en fin d'année, 2009 reste une année de transition, l'ensemble des contrats avec les transporteurs ayant été prolongé d'un an suite au caractère infructueux de la consultation menée début 2009. La mise en accessibilité des points d'arrêt se poursuit mais à un rythme réduit de moitié compte tenu des contraintes budgétaires. Pour mémoire, le réseau de transport compte 55 lignes de transports et le coût d'exploitation est de 6 659 000 € HT soit une hausse de 4,75 % par rapport à l'année précédente.

#### **HAUT DEBIT ET FIBRE OPTIQUE**

Le 25 octobre dernier, le Pays Voironnais inaugurerait son réseau haut débit en fibre optique, en présence du préfet représentant M. Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional et Jean-François Gaujour, représentant M. André Vallini, président du Conseil général et

député de la circonscription. Ce réseau qui représente un atout très important pour le Pays Voironnais ne concerne malheureusement pas onze communes dont Vourey. Le maire de Vourey, présent à cette cérémonie, a remis une motion à ces trois personnalités "pour exiger la mise en œuvre du haut-débit sur la commune". Il est absolument anormal qu'au sein du même territoire, les habitants de ces 11 communes sur 34 (soit 1/3) soient aujourd'hui victimes de la fracture numérique. Cette injustice résulte d'une politique commerciale brutale d'un opérateur téléphonique, alors que tous les moyens techniques et matériels sont en place, comme à Vourey par exemple, où la fibre optique est à 3 mètres du sous-répartiteur et traverse la commune de part en part.

François Bosment s'est également exprimé à ce sujet sur France-Bleu Isère. Un contact a été pris avec le représentant de l'Arcep (autorité chargée de la régulation des communications) qui a assuré que cet organisme devrait prendre avant fin 2010 une décision à valeur exécutoire pour régler le problème au niveau juridique. Le Pays Voironnais, qui a totalement pris conscience des enjeux, pourrait traiter ensuite le problème au niveau technique et financier dans un délai relativement rapide. On peut donc espérer une solution à moyen terme (CM du 17/11/10).

#### **GROUPE PROJET VAL MARIE**

Le groupe projet Val Marie s'est réuni pour la première fois le 20 octobre 2010. Il comprenait les présidents et responsables des associations "Bon Secours", propriétaire du site, "Val Marie", gestionnaire de l'Ehpad, un architecte et le maire de Vourey. Le Conseil général était également associé. Après rappel des injonctions des services de sécurité, l'architecte a présenté les grandes lignes du projet. L'idée directrice est de maintenir la place centrale du château dans les évolutions futures : entrée principale, accueil, logistique et une partie de l'hébergement. L'extension envisagée devrait être la plus légère possible, peut-être en bois et végétalisée, pour s'harmoniser avec le cadre rural du secteur.

Une première approche financière a été faite par l'association. Le PV de cette réunion et un premier dossier technique ont été transmis au Conseil général. Il ne s'agit que d'une première étape d'un projet long terme, mais elle confirme la volonté inébranlable de tous les acteurs de pérenniser l'existence et l'avenir de Val Marie (CM du 17/11/10).

## SIHO

Les syndicats SIHO / SIBF / MORGE et la CAPV se sont regroupés pour créer un dossier Contrat rivière et permettre le démarrage de la procédure, qui pourrait durer environ trois ans, pour constituer un dossier de sécurisation de l'Olon et éviter à Vourey un sinistre équivalent à celui de 2002 (CM du 13/10/10).

Le SIHO s'est réuni le 30 novembre dernier avec presque tous les représentants des communes adhérentes et le bureau d'études ERGH.

La réunion a été très positive car elle a permis de dégager un accord de principe du Siho pour co-financer les travaux prévus sur l'Olon à Vourey. Un calcul sera fait sur la base des principes qui ont été retenus pour le Sima (syndicat de la Morge) et le financement des travaux pour sécuriser Vourey en 2011 sera réparti de la façon suivante :

\* piège à embâcles : 100 % pris en charge par le Siho,

\* entonement : 50 % pris en charge par le Siho et 50 % par la commune.

Une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) sera à faire pour les travaux de 2012. La commune de Vourey reste maître d'ouvrage de l'opération, et les co-financements seront versés sous la forme juridique d'un "groupement de commande" Vourey-Siho, ce qui est la formule la plus simple à mettre en œuvre (CM du 8/12/10).

## QUESTIONS DIVERSES

### Information sur le recrutement du personnel

Mme Martine Peretti prenant sa retraite, la commission recrutement composée de F. Bosment, E. Charvet et S. Reynaud-Dulaurier s'est réunie le 5 novembre 2010 pour examiner 10 dossiers afin de la remplacer. Les compétences de chaque candidat ont été répertoriées sur une grille d'évaluation avec des critères bien définis. Suite à ce travail, quatre personnes ont été sélectionnées et reçues en entretien le 10 novembre 2010. La commission a retenu la candidature de Mme Claire Veyron qui a pris ses fonctions ce mercredi 17 novembre.

### Information sur la visite sécurité du gymnase

La commission départementale de sécurité (pompiers, DDT, gendarmerie et le maire) a visité le gymnase et l'ancienne mairie le jeudi 4 novembre. Ces bâtiments avaient un "avis défavorable" depuis 2002, parce que les systèmes d'alarme incendie du gymnase n'étaient pas entendus depuis les bureaux de l'étage et vice-versa. Il s'avère que les travaux avaient bien été faits dès 2002 et les pompiers ont donc proposé un avis favorable pour tout le bâtiment. Par ailleurs, ils proposeront un nouveau classement dans la mesure où les salles de l'Espace Jean-Roybon ne sont plus des locaux administratifs. Ils nous contac-

teront également pour nous confirmer le nombre d'ouvertures qui sont indispensables au gymnase compte tenu du nombre de personnes accueillies.

### Mise en fonction de la sirène PCS

Le charpentier Replat a consolidé la charpente du toit de l'école. Le raccordement électrique a été fait par nos employés communaux. La sirène est en fonctionnement pour sonner le premier mercredi du mois à 12 h conformément au PCS (CM du 17/11/10).

### Maison dite de "l'ancienne boucherie"

Le propriétaire de "l'ancienne boucherie" au carrefour de la RD 1092 a mis en vente sa maison et a posé un panneau sur sa façade. La municipalité serait à double titre susceptible d'être intéressée, en vue de la démolir. Le carrefour pourrait être aménagé plus aisément dans le cadre des travaux prévus au centre-village ; de plus, l'état de cette maison donne une très mauvaise image de la commune.

Un contact a donc été pris avec le propriétaire, mais le prix évoqué dans un premier temps, soit 110 000 €, est beaucoup trop élevé pour la commune, compte tenu du coût de la démolition. Une évaluation a été demandée au service des Domaines. L'affaire est à suivre, mais en tout état de cause, la commune n'investira pas une somme importante qui ne serait pas proportionnelle à l'intérêt de cette démolition (CM du 8/12/10).

## PROMESSE D'ACHAT DU LOCAL DE L'ACTUEL CABINET MEDICAL

La mairie a été saisie courant 2009 d'un projet de construction d'une maison médicale à Vourey. Les initiateurs principaux en sont le Dr Scellier et Monsieur Aroun, kinésithérapeute à Tullins.

Cette initiative était très bien venue car la situation sur la commune était très défavorable : le cabinet de kiné à Vourey allait fermer après le départ en retraite de M. Landru ; le Dr Scellier pour sa part ne remettait absolument pas en cause l'existence de son cabinet, mais celui-ci n'offrait aucune garantie de pérennité pour le moyen terme, quand on connaît la difficulté de trouver un successeur pour les médecins généralistes.

Le bureau municipal a donc été motivé dès le départ pour aider à trouver une solution pour l'implantation de la future maison médicale. L'extension du local actuel a été étudiée sous tous les angles pendant plusieurs mois, mais elle s'est révélée irréalisable. Plusieurs emplacements ont été envisagés parallèlement dans des bâtiments existants ou dans une construction neuve. Après une longue phase de prospection, la solution retenue par les professionnels de santé s'est portée sur l'achat de deux lots dans le lotissement en projet "Domaine de Solène" situé à la sortie de Vourey direction Tullins. La mairie s'est alors tournée vers le promoteur pour faire évoluer le projet vers une parfaite adaptation à une maison médicale : regroupement de



deux lots, accès piéton et véhicules, stationnement...

Parallèlement l'équipe porteuse du projet s'est étoffée pour regrouper au moins six professionnels de santé (médecins, kinés, ostéo, infirmières, psychologue motivés).

Pour permettre de réaliser cette opération, la municipalité a proposé au Dr Scellier, moteur du projet, d'acquiescer son local actuel afin de transférer le capital correspondant dans l'investissement de la maison médicale. Une partie du financement proviendrait du bénéfice attendu de l'investissement prévu au quartier des Brosses.

Il était d'ailleurs clairement décidé que ce bénéfice devrait être affecté à une opération spécifique et d'un intérêt prioritaire pour la commune. Or l'installation d'une maison médicale correspond particulièrement à cette définition.

### Les raisons pour lesquelles cette opération nous semble nécessaire sont les suivantes :

\* La future maison médicale ne pourra être réalisée que si le Dr Scellier parvient à vendre le local de son cabinet actuel. Compte tenu des règles en vigueur d'urbanisme qui ne per-



mettent pas de valoriser ce bâtiment comme logement, et malgré un grand nombre de contacts avec des professionnels et le Pays Voironnais, aucun acquéreur ne s'est présenté à ce jour.

\* La nécessité de créer une maison médicale sur ne devrait faire l'objet d'aucune réserve. Sans elle, à moyen terme, c'est à dire 10 ans au maximum, c'est une certitude qu'il n'y aura plus de professionnels de santé sur la commune. Or leur présence est absolument indispensable, plus peut-être que celle de n'importe quel autre service, pour la pérennité d'une vie à Vourey. Les personnes âgées, dépendantes, les enfants et tout un chacun pourront bénéficier, à quelques mètres du centre-village, de tous les services médicaux de base ; faute de quoi, il faudra prendre une voiture pour consulter et se faire soigner.

\* Les autres communes l'ont tout aussi bien compris, puisque ces structures se sont créées très rapidement au cours des dernières années, à Renage, à Saint-Jean-de-Moirans ou à La Murette par exemple. Chaque fois la commune concernée a pris en charge l'investissement, parfois en partie (fourniture du terrain) ou parfois même totalement comme à Saint-Jean où la commune a entièrement financé toute l'opération.

\* Nous aurions pu aussi faire le choix d'investir dans l'achat du terrain ; le montant était à peu près équivalent à celui du local actuel. Mais la municipalité se trouverait donc liée à vie avec les propriétaires du bâtiment dans un système complexe.

\* Enfin, notre acquisition ne se fait pas à fonds perdu, car la commune se rendra propriétaire d'un bien dont la valeur pourra évoluer dans l'avenir.

Justifiée par les factures d'achat et de travaux qui sont toutes en notre possession, la valeur de ce bien a été fixée d'un commun accord à 145 000 €. Une évaluation a été demandée également au service des Domaines.

**Lors de sa séance du 17 novembre 2011, le conseil a délibéré**

**sur le principe de cette acquisition du local du cabinet médical actuel qui conditionne la réalisation de la future maison médicale et l'a validé par 16 voix "pour" et 1 "contre".**

Durant le débat qui a précédé, des élus se sont interrogés sur la légitimité de la commune de soutenir un projet privé qui peut être considéré comme une activité commerciale comme une autre. D'autres élus ont discuté la forme de l'intervention communale et demandé s'il n'était pas préférable que la commune achète directement le terrain de la future maison médicale pour le mettre ensuite à disposition de l'équipe médicale porteuse du projet sous la forme d'un bail, ce qui, selon eux, permettrait une meilleure visibilité de l'intervention communale. Le maire et les adjoints ont rappelé la complexité d'un tel contrat qui contraindrait la commune à un engagement à vie avec les propriétaires du bâtiment. Plusieurs autres interventions ont été très favorables au projet d'achat du local de l'actuel cabinet médical.

**La délibération stipule en outre que :**

\* la promesse de vente pourra être résiliée à tout moment par le vendeur, la SCI le Rochas, à son initiative et sans justification, jusqu'à la signature de l'acte de vente.

\* l'achat par la commune est conditionné à la réalisation effective d'une maison médicale à Vourey et à la participation effective du Dr Scellier dans l'opération.

\* les fonds nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2011.

Le projet est maintenant en cours. Le permis de construire a été déposé début 2011. Compte tenu de tous les délais administratifs, qui s'ajoutent à la construction proprement dite, le cabinet médical pourrait ouvrir ses portes dans un délai de 15 à 18 mois

## CADRE DE VIE

Jour de neige, jour de fleurs...

Cet été encore vous avez contribué à l'embellissement de notre village. C'est sous les premières neiges que nous avons présenté le diaporama des photos des jardins et balcons fleuris sur fond de chants d'oiseaux.

Cette année nous avons pu présenter, sur invitation de leurs propriétaires, de nouveaux jardins habituellement invisibles.

Si vous aussi vous souhaitez nous ouvrir votre jardin quelques minutes, faites-vous connaître en mairie.



## NOS AMIS LES CHIENS, EN RÈGLE !

Les chiens de 1<sup>re</sup> (chiens d'attaque) et 2<sup>e</sup> catégorie (chiens de garde et de défense) doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.

### Documents à fournir :

- carte d'identité,
- certificat de stérilisation pour les chiens de 1<sup>re</sup> catégorie,
- carnet de santé, de tatouage ou de puce,
- certificat d'assurance avec le nom de l'animal et son numéro de tatouage ou de puce,
- certificat de vaccination antirabique,
- évaluation comportementale,
- attestation d'aptitude à la détention de chien dits dangereux.

Une liste des vétérinaires délivrant les deux derniers documents est disponible sur le site de la préfecture où à la gendarmerie. Site de la préfecture [www.isere.pref.gouv.fr/sections/securete/securete\\_publicque/chiens\\_dangereux](http://www.isere.pref.gouv.fr/sections/securete/securete_publicque/chiens_dangereux)





## VOIRIE

### VIÉRON / SANISSARD

Il s'en est fallu de peu pour que les riverains du Viéron passent un mauvais hiver. En effet, quelques heures avant la neige, la route a pu être terminée. Seules quelques retouches restent à réaliser.

Les chantiers successifs ont duré environ 3 mois et perturbé les différents services aux riverains tels que le ramassage des ordures ou encore la distribution du courrier. Mais tout ceci a été pris avec philosophie par la plupart des résidents, et nous les en remercions.

Le remplacement de la conduite d'eau, ses raccordements et la remise en état d'une partie de la route ont été pris en charge par le Pays voironnais.

Pour éviter de recasser la route, GEG a anticipé la mise en place d'une conduite de gaz de ville.

Rappelons qu'avec la commune de Vourey et le Pays voironnais, les riverains ont participé financièrement à la réfection de la route (ex chemin d'exploitation) dans l'optique d'un reclassement en voirie communale.



## LE BAYARD, UN QUARTIER À (RE)DÉCOUVRIR

Les parents d'élèves connaissent déjà les nouveaux aménagements : parkings, dépose-minute, chemins sécurisés... Venez à votre tour cheminer entre bancs et arbustes.

L'engazonnement n'ayant pu être fait avant le mauvais temps, il sera réalisé dès le début du printemps pour la touche finale.

Il est maintenant facile de rejoindre la route départementale (arrêts de bus) par le chemin du Bayard depuis la rue du May ou par la route du Bayard depuis la Fontaine Ronde.

Pour la sécurité de tous, gardez votre voiture en marche arrière devant la cantine.



### UN REPOS BIEN MERITE !

Entre novembre et ce début d'année, deux personnalités marquantes du village ont pris leur retraite. La première, **Martine Peretti**, a passé de nombreuses années auprès des pensionnaires du foyer-logement, leur apportant au quotidien toute sa gentillesse et sa compétence. Sans oublier le restaurant scolaire où Martine venait "en renfort" chaque midi.

Puis c'est **Evelyne Clément** qui a quitté son travail à la commune, après des années d'une présence bienveillante à l'école maternelle, à la cantine et à la garderie du soir. Sa bonne humeur et sa patience légendaires ont fait merveille auprès de tous les enfants qui l'ont côtoyée à l'école du village.

**A toutes les deux, nous souhaitons une retraite active et agréable !**



## JEUX, DEVINETTES

1/ **La famille Durand** : la famille Durand compte 5 enfants. La moitié sont des filles.

Comment pouvez-vous l'expliquer ?

2/ **Les œufs de poules** : 800 poules pondent en moyenne 800 œufs en 8 jours.

Combien d'œufs pondent 400 poules en 4 jours ?

3/ **Le tonneau de vin** : trois ivrognes, Robert, Paul et Jacques avalent ensemble le contenu d'un tonneau de vin. Robert seul le boirait en 1 heure. Paul seul mettrait 3 heures. Jacques seul l'absorberait en 6 heures.

Combien de temps faut-il aux trois ivrognes pour boire tout le vin contenu dans le tonneau ?

### CITATION

"Une personne qui n'a jamais commis d'erreurs n'a jamais innové" Albert Einstein

Solutions des jeux et devinettes  
 1/ L'autre moitié des enfants sont aussi des filles ;  
 2/ 400 poules pondent 200 œufs en 4 jours. En effet, 400 poules pondent 400 œufs en 8 jours.  
 3/ Il leur faut 40 minutes pour boire tout le vin contenu dans le tonneau. En effet, Robert boit 1/1 du tonneau en 1 heure. Paul boit 1/3 du tonneau en 1 heure. Jacques boit 1/6 du tonneau en 1 heure. Les trois ivrognes boivent donc, en 1 heure, 1/1 + 1/3 + 1/6 = 6/6 + 2/6 + 1/6 = 9/6 = 3/2 = 1,5 tonneau. Ils leur faut donc 60/1,5 soit 40 minutes, pour boire tout le vin contenu dans un seul tonneau.

# ●●● Jean Roybon, près de 40 ans au

**D**epuis le 10 décembre, l'ancienne mairie et le gymnase portent le nom de celui qui a consacré toute sa vie à Vourey. Cet ensemble se nomme donc l'Espace Jean-Roybon et c'est ainsi que nous l'appellerons désormais. La Borduire, la Galise, la Mayenne et l'Olon, ces noms qui chantent comme leurs eaux claires, désignent les quatre salles mises à la disposition des associations et aussi des particuliers pour l'une d'entre elles.

**M**ais qui est Jean Roybon ? Bien sûr, les Voureysiens de souche le savent parfaitement, mais laissez-nous présenter cette figure marquante de notre village à nos nouveaux concitoyens ! Jean Roybon est né à Vourey en 1916, dans une famille dont la présence dans ce village remonte à des siècles. Dès 1945, à l'âge

de 29 ans, Jean rentre au conseil municipal, sans



imaginer qu'il consacrera près de 40 ans aux affaires communales ! Bon sang ne saurait mentir, il est l'un des descendants de Jean Rachais, le premier maire de Vourey, lorsque furent créées les communes en 1790 lors de la Révolution française. Après une vingtaine d'années en tant que conseiller, Jean Roybon est élu maire le 28

mars 1965, et exercera sa fonction jusqu'à son décès en 1984.

Visionnaire clairvoyant,



dynamique et imaginaire, il n'a de cesse de moderniser le village, travaillant étroitement avec son équipe sur des dossiers aussi variés que la station d'épuration (une des pionnières dans le département), l'école primaire, le gymnase ou encore le foyer-logement.



# service de la commune et de ses administrés

**P**roche de nombreux élus isérois, il entretiendra notamment une longue amitié avec Robert Veyret, notre conseiller général, qui honore si souvent Vourey de sa présence et de son soutien



**N**ous rendons hommage également à Louise, l'épouse de Jean, pour avoir fait preuve d'une belle abnégation, en acceptant que sa vie de famille soit

"quelque peu" perturbée tout au long de ces années de mandat



## *Les biscuits aux noix de Louise Roybon*

*3 œufs, 250 g de farine, 250 g de sucre, un bol de noix finement hachées, une poignée de raisins secs (facultatif), 3 cuillères de rhum.*

*Mélanger les œufs et le sucre, puis le rhum et la farine. Ajouter en dernier les noix et les raisins. La pâte est consistante. La verser dans un moule à tarte ou sur une plaque et enfourner à four chaud. Laisser cuire environ 1/4 d'heure. Surveiller afin que le biscuit ne durcisse pas. A la sortie du four, démouler et couper en cubes.*

*A déguster sans modération avec le thé, l'apéritif, et à chaque fois que vous en avez envie.*

*Christiane, la fille de Louise, a modernisé la recette maternelle:*

*"J'ai diminué les proportions de farine et de sucre pour obtenir un biscuit plus léger. Je mets tous les ingrédients dans un robot et le laisse tourner une minute environ. On peut ajouter aussi de la levure et même des pépites de chocolat... Bon appétit!"*







**Quelle est la réglementation concernant les haies en bordure du domaine public ou en limite de propriété ? Nous vous rappelons à nouveau les quelques règles à connaître .**

#### **En limite du domaine public**

Pour des raisons de sécurité et d'esthétisme, les haies ne doivent pas dépasser 1,7 m de hauteur et ne doivent pas déborder sur le domaine public. Pour la sécu-

rité dans les virages, le maire peut exiger une hauteur maximale de 1 m. L'entretien des haies incombe aux propriétaires riverains. Si par négligence celui-ci n'est pas effectué, la mairie engagera les travaux aux frais du propriétaire concerné.

Bien entendu, toute plantation doit respecter soit l'alignement, soit un retrait de 2 m par rapport au bord de la route.

#### **En limite de domaine privé**

Si l'arbre ou la haie atteint une hauteur supérieure à 2 m, il ou elle ne doit pas être planté à moins de 2 m de la limite séparant les propriétés voisines. Pour les arbres et les haies d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m, ils doivent être plantés à une distance d'au moins 50 cm de la limite séparative. Une tolérance est acceptée pour les plantations en limite, sous condition d'un accord écrit des deux riverains.

#### **Cas particuliers**

Si les distances n'ont pas été respectées, un propriétaire a le droit d'exiger que le voisin fasse arracher les plantations situées à moins de 50 cm de la limite de propriété et étêter celles qui se trouvent à moins des 2 mètres réglementaires, pour réduire leur taille à la

hauteur autorisée (art 672, alinéa 1 du Code Civil).

Si les distances ont été respectées, mais que les plantations causent des dégâts sur les propriétés voisines, le voisin peut se débarrasser lui-même des racines, ronces, et brindilles qui empiètent sur son fond (art 673 du Code Civil). Si ce sont des branches qui causent un trouble, il faut alors s'adresser au propriétaire pour lui demander d'élaguer les branches ou être autorisé à le faire lui-même.

#### **Rappel pour les cours d'eau Olon, Mayenne, Borduire, Galise, mais aussi les fossés**

En principe, les riverains sont propriétaires jusqu'à la moitié du cours d'eau ou du fossé. Ils sont donc tenus d'entretenir les berges. Ce principe est fondamental pour la sécurité, car lors de crues importantes, des embâcles peuvent se former et entraîner, lorsqu'ils lâchent, un afflux d'eau provoquant des inondations.

**Faut-il rappeler que nos cours d'eau ne sont pas des poubelles et qu'il est strictement interdit d'y jeter, ne serait-ce que de l'herbe coupée ou des branches !**

## **RAM : MODE D'EMPLOI**

L'équipe du Relais des Assistantes Maternelles de Tullins est composée de deux animatrices responsables: Mme Pascale Heinrich et Mme Fabienne Prince, toutes deux éducatrices de jeunes enfants, assistées de Mme Chantal Fabiani, secrétaire titulaire d'un CAP petite enfance.

Le Relais des Assistantes Maternelles accueille assistantes maternelles, parents ou futurs parents, tous les lundis, mercredis, vendredis de 9 h à 12 h, au Clos des Chartreux à Tullins, bâtiment de la conciergerie. Possibilité de rendez-vous sur d'autres jours ou d'autres horaires.

Le RAM propose aussi des accueils collectifs ouverts aux assistantes maternelles, aux parents, grands parents et bien

sûr aux enfants. Sur notre commune, ces temps collectifs se passent à la salle du foyer logement, de 9 h 30 à 11 h 30, en moyenne deux matinées par mois. Les dates sont communiquées aux assistantes maternelles et en mairie.

Lors de ces animations, les enfants se retrouvent dans un nouvel espace aménagé à leur intention et peuvent jouer librement pendant que les adultes échangent sur des thèmes liés au bien-être de l'enfant, à l'actualité ou aux questions du moment. La deuxième partie de matinée est consacrée à des activités aussi diverses que le bricolage, la peinture, les chants, le collage...

## **OUI AUX PETITES MATINÉES !**

"Les petites matinées" : c'est le nom que la commission animation a choisi pour ses rencontres autour d'un thème qu'elle souhaite vous proposer un samedi matin par trimestre.

La première remonte au samedi 6 novembre 2010 et portait sur la question "savez-vous dire non ?". Une douzaine de personnes avaient dit oui à ce moment d'échanges qui s'est avéré fort sympathique et convivial.



*Remontez vos manches...  
Enfilez vos gants...  
Chaussez vos bottes...  
Apportez votre bonne  
humeur...*

## **Grand Nettoyage de Printemps**

à Vourey

**Samedi  
19 mars**  
RV au gymnase  
à 8h15



Organisé par la mairie de Vourey

## **LES MANIPULATEURS SONT PARMI NOUS**

Sympathiques, séduisants, réservés ou carrément tyranniques, ils abusent de notre confiance, de notre gentillesse ou soufflent le chaud et le froid sur notre moral...

En amour, au travail, entre amis ou dans la famille, la manipulation existe dans tous les domaines et prend différents visages. Pour les victimes, difficile de reconnaître cet asservissement.

Alors...

Qui est manipulateur ? Pourquoi le manipulateur se comporte-t-il ainsi ? En est-il conscient ? Le manipulé a-t-il sa part de responsabilité ? Existe-t-il des moyens de se protéger de ces "terroristes des sentiments" ?

Après avoir échangé sur l'art de dire non, l'équipe des Petites matinées propose une réflexion sur le thème de la manipulation et vous donne rendez-vous :

**samedi 19 février de 9 h 30 à midi,  
à l'espace Jean-Roybon salle de la Galise**



Nous échangerons nos réflexions autour d'un café avec l'aide de Catherine Blanc, formatrice et accompagnatrice.

## **FIN D'ANNÉE 2010 À L'ÉCOLE**

Les quinze premiers jours de décembre ont été très joyeux pour les petits écoliers de Vourey.

Tout d'abord, un matin, ils ont eu la chance de trouver beaucoup de neige dans la cour de récréation ! Lorsqu'elle vient juste de tomber, c'est un plaisir de pouvoir jouer avec, de faire des igloos et des bonshommes de neige.

Ensuite, le dernier jour de classe, ils ont été particulièrement gâtés : l'Apev a offert à tous un très joli spectacle de magie au gymnase. Petits et grands ont pris beaucoup de plaisir à partager ce moment ! A la fin du spectacle, le père Noël est venu rendre une petite visite aux enfants pour savoir s'ils avaient été sages et s'il allait pouvoir les gâter la semaine suivante... En attendant, il avait amené des mandarines.

Et lorsque les enfants ont rejoint leur classe, ils ont découvert le très joli cadeau de la mairie de Vourey : un petit Père Noël à accrocher dans le sapin rempli de papillotes. Chacun a pu repartir à la maison avec ce petit présent, les yeux encore pleins de rêves !

Ce fut un très beau Noël pour les élèves de Vourey !



## LA MÉDIATHÈQUE DE MOIRANS A 10 ANS !

Du 23 au 17 novembre 2010, la médiathèque George-Sand, gérée par le SIEP (Syndicat Intercommunal des Equipements Publics) qui regroupe les communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Vourey, fêtait ses 10 ans d'existence.

A cette occasion, de nombreux temps forts ont été organisés tout au long de cette semaine :

- Au cours de la soirée inaugurale du mardi 23 novembre, les prix du concours de nouvelles ont récompensé cinq auteurs en herbe.

- Mercredi 24 novembre, les conteuses de l'Arc-en-ciel ont emmené les enfants au pays magique du monde des Livres, tandis qu'une séance cinéma était proposée l'après-midi.

- Vendredi 26 novembre, c'est à Vourey, salle de l'Olon, que petits et grands affrontant le froid et la neige, sont venus écouter les belles histoires des conteuses

de l'Arc-en-ciel, dans un décor spécialement créé pour l'occasion. Tandis qu'à Moirans, salle Louis-Jouvet, Stéphane Damiano, pianiste et compositeur, "faisait son cinéma". Il proposait un concert et un quizz musical pour cinéphiles, mélomanes et tous ceux qui aiment s'amuser.

- Samedi 27 novembre, trois séances d'un spectacle déambulatoire mené tambour battant par les joyeux lurons du Théâtre de l'Arc-en-ciel, a permis au public de découvrir l'envers du décor de la médiathèque.

Un pot réunissant de nombreuses personnes a clôturé officiellement cette semaine.

En marge de toutes ces manifestations, on pouvait découvrir une exposition relatant l'histoire de la médiathèque de

**Les conteuses de l'Arc-en-ciel à Vourey**



1980 à nos jours, grâce à de nombreuses photos anciennes et récentes, une grille géante de mots croisés, ainsi qu'une exposition de travaux d'enfants sur le thème des Fables de La Fontaine.

La médiathèque accueillait également une exposition originale intitulée "Arrêts sur images" de Pierre-Yves Videlier, dessinateur professionnel et grand amateur de cinéma. D'un arrêt sur image et quelques coups de crayon, des acteurs prenaient vie dans un réalisme saisissant.

### Rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque George-Sand :

mardi : 15 h - 19 h ; mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h ; jeudi : 15 h - 18 h ; vendredi : 15 h - 18 h ; samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

## LA VIE DE LA PAROISSE

Le relais de l'église de Vourey a accueilli, le dimanche 10 octobre 2010, la paroisse Saint-Thomas-de-Rochebrune pour ce qui est devenu la traditionnelle Rando-Messe.

C'était la troisième fois que cette manifestation se déroulait à Vourey. Cette journée s'est terminée par la célébration eucharistique qui a rassemblé plus de 250 fidèles.

### Autres temps forts du deuxième semestre 2010

**Le samedi 18 décembre** : célébration de Noël avec les enfants du catéchisme et leurs parents.

**Vendredi 24 décembre** : veillée de Noël suivie de la messe de la Nativité.

### Date à retenir

**Du 14 au 20 mars**, visite pastorale de notre évêque, monseigneur Guy de Kérimel, dans l'ensemble de la paroisse de Saint-Thomas-de-Rochebrune.  
**Dimanche 29 mai à 10 h 30**, en l'église Saint-Martin de Vourey : première communion.

## DANSE ET GYM



Mes meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2011 que nous allons passer ensemble dans la bonne entente, avec le plaisir de se retrouver dans les efforts qui sont bénéfiques à chacun. Notre devise : à fond la forme !

Le gala de danse aura lieu à l'Espace Jean-Roybon le vendredi 10 juin 2011.





**Bonjour à toutes et à tous.**

Le comité des Fêtes adresse ses vœux de bonheur et de santé à toutes les familles qui auront la chance de lire ses quelques lignes. Vive 2011, dans la joie et la bonne humeur!

Revenons un peu en arrière pour dire quelques mots sur le marché de Noël 2010 qui a été magnifiquement orchestré par l'Apev avec notre collaboration; la neige était au rendez-vous pour accueillir le père Noël en calèche. "Couac, ça glisse!".

En fin d'après-midi, notre père Noël a animé l'illumination du sapin avec les lumignons des enfants des écoles de

Vourey, pour "Vourey lumière".

Enfin, pour nous réchauffer, nous avons pu apprécier la toujours délicieuse soupe de notre maître Olivier, que nous remercions chaleureusement.

En ce début d'année, notre premier rendez-vous sera le 25 février pour le carnaval et ... les moules-frites que nous avons oubliées de pêcher en octobre dernier (menteur!). Cette année, il sera possible d'emporter vos barquettes de moules; pensez pour cela à venir les commander sur le marché les 6, 13 et 20 février et les prendre le 25.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 06 87 28 25 47 ou au 07 86 41 96 08 ou encore par e-mail : [arnaudaur@orange.fr](mailto:arnaudaur@orange.fr)

**A bientôt à tous pour de nouvelles fêtes !**

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (février à juin 2011)**

<b>Février</b>	Samedi 5	<b>Journée Multisports</b> (espace Jean-Roybon)	Sports Alpes Evasion
	Dimanche 6	<b>Matinée Boudin</b> (local Fornoni ou place du village)	Vourey Sports
	Samedi 12	<b>Tournoi en salle</b> (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports
		<b>Conférence</b> (salle de l'Olon)	Jardiniers de France
	Samedi 19	<b>Les petites matinées</b> (salle de la Galise)	Mairie
	Samedi 19	<b>Concours de belote</b> (espace Jean-Roybon)	Club Retraite Heureuse
	Vendredi 25	<b>Carnaval</b> (espace Jean-Roybon)	APEV et Comité des Fêtes
Samedi 26	<b>Moules-frites</b> (espace Jean-Roybon)	Comité des Fêtes	
<b>Mars</b>	Samedi 5	<b>Soirée dansante</b> (espace Jean-Roybon)	Nature Evasion
	Samedi 12	<b>Soirée théâtre</b> (espace Jean-Roybon)	Association des traumatisés crâniens
	Dimanche 13	<b>Vente de diots</b> (espace Jean-Roybon)	Club Retraite Heureuse
	Samedi 19	<b>Nettoyage de printemps</b>	Mairie
		<b>Soirée «Entre Deux»</b> (espace Jean-Roybon)	FADER
Samedi 26	<b>Soirée cabaret</b> (espace Jean-Roybon)	Comité des Fêtes	
<b>Avril</b>	Dimanche 3	<b>Pucier</b> (gymnase et parking de la mairie)	TGV
	Samedi 9	<b>Repas dansant</b> (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports
	Samedi 16	<b>Soirée Théâtre</b> (espace Jean-Roybon)	Compagnie des Z'Amuz Gueules
	Samedi 23	<b>Soirée «Entre Deux»</b> (espace Jean-Roybon)	FADER
	Samedi 30	<b>Salon des vins</b> (espace Jean-Roybon)	Vétérans Vourey Sports
<b>Mai</b>	Sam. 7, dim. 8	<b>Tournoi des jeunes</b>	Vourey Sports
	Dimanche 8	<b>Marché aux fleurs</b>	APEV
	Sam. 14, dim 15	<i>Activité non encore communiquée</i>	Compagnons de Volvrédo
	Lundi 16	<b>Don du sang</b> (espace Jean-Roybon)	Ri d'Olon
	Mercredi 18	<b>Belote Inter-clubs</b> (espace Jean-Roybon)	Club Retraite Heureuse
	Samedi 21	<b>Projection film</b> (espace Jean-Roybon)	P'tits Gens Célèbres
	Samedi 28	<b>Challenge Tomai</b>	La Boule Voureysienne

## VOUREY ENVIRONNEMENT

Bonne année 2011 à tous et à toutes.

2010 aura été une année de transition pour Vourey Environnement.

Jean Ecochard qui en était le président (très actif) a souhaité passer la main. Aujourd'hui, comme il quitte notre commune, je tenais à le remercier pour le travail et l'énergie qu'il a mis dans la défense de l'environnement que ce soit à Vourey ou ailleurs.

C'est aussi l'occasion de rappeler le but d'une association locale de défense de l'environnement.

Tout d'abord, il faut se rappeler comment est né Vourey Environnement : de la nécessité de se regrouper afin de se défendre efficacement contre des projets "intrusifs" tel que le raccordement autoroutier entre l'A49 et l'A48...

Les premières années ont été essentiellement marquées par des actions de "défense" de notre environnement local (ex: le Chantarot). C'est difficile à assurer ; on a souvent l'impression d'être face à un mur. Certaines lois sont difficiles à faire respecter (consciemment ou non), il faut souvent agir pour qu'elles le soient. C'est souvent le cas pour l'eau, les nappes phréatiques.

Progressivement nous avons noué des contacts avec d'autres associations et avons commencé à intervenir sur des projets que je qualifierai de pédagogiques ou ludiques : mare pédagogique à Tullins, course d'orientation sur le thème de l'eau et de l'histoire de Vourey pour les classes de CM1-CM2 de Vourey ;

débats publics sur l'agriculture bio, les abeilles, etc.

Et aujourd'hui ? Notre rôle n'est pas de nous substituer à des associations qui ont pignon sur rue et des moyens autrement plus importants que nous : la Frapna, le Pic vert... mais d'intervenir en complément, en relais.

Par exemple, nous avons des nichoirs installés sur notre commune. Chaque année, il faut en faire la visite, les remettre en état, identifier si ils ont effectivement été utilisés... Ces informations sont utiles au Pic vert et à la LPO pour ses analyses de "population". Sans association locale, il leur serait difficile de tout boucler avant que leurs petits habitants n'aient repris leurs "appartements".

Et les actions ludiques et pédagogiques ? Cette année nous devrions renouer avec une course d'orientation au printemps, toujours sur le thème de l'eau. Le quizz sur l'eau d'un précédent Vivre à Vourey pourrait être utile aux participants.

Enfin, il nous reste aussi à choisir un thème de débat public qu'on fera avant l'été.

Pour nous contacter : env.vourey@orange.fr ou Philippe Laforme au 04 76 077 088.



L'APEV vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

L'année 2010 s'est finie par la belle journée enneigée du 4 décembre avec le marché de Noël qui a reçu

de nombreux visiteurs et exposants.

Grâce à Vourey lumière, le magnifique sapin financé par l'Apev a été illuminé dans le parc de la mairie.

C'est ensuite avec un bon bol de soupe préparée, par Maître Olivier et le comité des Fêtes, que nous avons pu nous réchauffer. Et nous n'oublierons pas le Père Noël qui avait fait une halte dans notre village.

Je voudrais remercier pour l'occasion la mairie, les employés municipaux, les enfants de l'école et les institutrices, pour leur aide et leur dévouement de chaque instant, et sans qui nous ne pourrions faire aucune manifestation.

### BLOC-NOTE

**29 janvier** : loto

**25 février** : carnaval

**8 mai** : marché aux fleurs

**24 juin** : kermesse et spectacle des écoles

**octobre 2011** : bourse aux livres, CD, DVD ; si vous souhaitez vider votre bibliothèque ou grenier, contactez-nous dès à présent au 06.37.15.36.99 ou par e-mail à : arnaudaur@orange.fr

**Nathalie Mouton**

et l'association des parents d'élèves

**Soirée cabaret**

La compagnie des  
**Pinces à linge**

présente son nouveau spectacle  
au profit de l'Association des Familles de  
Traumatisés Crâniens de l'Isère

**Le boulot, c'est show !**

**Samedi 12 mars**  
à 20h30 - Gymnase de Vourey

**Réservation des tables**  
Elisabeth Caporale 06.12.36.57.08  
Vente de billets le soir même  
Buvette et pâtisserie à déguster sur place

## L'ASSOCIATION APRÈS L'ÉCOLE SE FORME...

L'équipe de bénévoles, constituée de Simone Bayle, Christiane Berger, Josette Blachot, Françoise Bon, Lyliane Carusso et Nicole Mariotte, intervient tous les lundis soir pour aider six élèves du primaire à faire leurs devoirs. Bienvenue à Fabienne Baer qui vient de rejoindre cette équipe qui fonctionne depuis plusieurs années maintenant.

Catherine Blanc, Jane Kennedy-Lavastre, Annette Laforme et Bruno Puccinelli organisent le soutien pour les collégiens et lycéens tous les mercredis soir de 17 h 30 à 19 h 30 dans la salle des associations. L'association offre aux collégiens/lycéens un lieu où ils peuvent se faire aider pour leurs devoirs et travailler ensemble/s'entraider.

Le Pays voironnais anime un groupe de travail intitulé "Accompagnement à la scolarité" dans lequel Catherine Blanc nous représente. L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser l'échange de pratiques et la formation des intervenants de l'accompagnement à la scolarité : plusieurs bénévoles de notre association ont eu récemment l'occasion de participer aux formations proposées par le Pays Voironnais.

Si vous êtes intéressé par les activités de notre association, en tant que bénévole ou en tant qu'élève, n'hésitez pas à passer nous voir le mercredi entre 17 h 30 et 19 h 30, dans la salle des associations.

Bonne année à tous.

## ASSOCIATION YOGA

Oui, nous les avons bien soufflées, les 20 bougies de l'association Yoga le samedi 25 septembre 2010 !

Une belle après-midi de "retrouvailles" et de pratique de yoga, 25 personnes ont répondu présentes pour cet événement.

Après deux séances de yoga, la première basée sur les techniques respiratoires, une seconde sur le yoga des yeux, nous avons terminé l'après-midi par un repas simple mais fort apprécié de tous.

Au menu des produits du terroir et bien sûr un délicieux gâteau garni de 20 bougies que nous avons soufflées allègrement, le tout dans la bonne humeur, le partage, les échanges. C'était l'occasion de se retrouver entre les différents groupes (quatre actuellement), notre professeur actuel et deux de nos anciens professeurs.

Nous nous sommes promis de ne pas attendre 20 ans pour recommencer...

Un petit rappel : cette association a été créée en septembre 1989 avec au départ 18 personnes ; pendant quelques années elle a tourné au ralenti avant d'atteindre une fréquentation de 35 personnes en 2009, réparties en quatre groupes le lundi après-midi.

Rappel des horaires (séances de 90 minutes) : 14 h / 15 h 30 ;



15 h 30 / 17 h ; 18 h 15 / 19 h 45 ; 19 h 45 / 21 h 15.

Notre professeur Georges Beudoing assure les séances de yoga depuis septembre 2007.

Depuis septembre 2010, nous accueillons quelques hommes qui, ma foi, ont l'air d'apprécier cette pratique... qu'on se le dise !

Il est toujours possible d'intégrer l'un des groupes en cours d'année. Deux séances de découverte sont gratuites. Les cours se déroulent à l'espace Jean-Roybon, salle de l'Olon.

**Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :**

- Marie-Aimée Roybon, présidente 04.76.07.00.45 mail : maroybon@gmail.com
- Simone Bayle, trésorière 04.76.07.25.53
- Maryse Kaire, secrétaire 04.76.07.82.27

## LE PETIT MOT DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VOUREY

Depuis notre dernier article, nous avons organisé notre 24<sup>e</sup> salon des antiquités, du vendredi 12 au dimanche 14 novembre 2010, sur trois jours donc. Bien que nous n'ayons pas eu le nombre de visiteurs que nous escomptions, dans l'ensemble, ça ne s'est pas trop mal déroulé.

Nous allons reconduire ce salon en 2011, cette fois-ci sur deux jours, les samedi 12 et dimanche 13 novembre, en espérant avoir plus d'exposants et plus de visiteurs. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

Nous avons enchaîné, à partir du 20 novembre, avec la présentation de nos calendriers. J'en profite pour vous re-

mercier de votre accueil, vos dons et la gentillesse que vous nous avez témoigné lors du passage de nos équipes chez vous. Cela nous conforte dans notre engagement et notre mission de service public.

Nous avons organisé, le samedi 11 décembre 2010, notre repas de la Sainte Barbe au cours duquel ont été remis des diplômes, des grades et des médailles : médaille du Conseil général de l'Isère et médaille des 25 ans d'activités de sapeur-pompier volontaire, au sergent-chef Xavier Veyron. Ce fut une soirée conviviale et festive.

Nous n'avons pas oublié nos anciens, à

qui, comme chaque année, nous remettons un colis qui est fort apprécié et nous en sommes heureux pour eux.

Nous avons terminé l'année 2010 par un pot, après le casernement. On en a profité pour remettre des chèques-cadeaux aux actifs et à leurs enfants.

Voilà résumée cette fin d'année. Les fêtes sont terminées, j'espère qu'elles se seront bien déroulées pour vous et que l'année 2011 a bien commencé. Au nom de l'amicale, je vous présente tous nos vœux de santé et bonheur pour 2011. Que cette année soit meilleure que 2010 !

**Amicalement Antoine LOZANO**

## VOUREY-SPORTS

En ce début d'année 2011, Vourey-sports vous présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux de santé et de bonheur. Que cette nouvelle année soit synonyme pour vous de joie et de plaisir et qu'elle vous apporte tout ce que vous pouvez espérer.

Faisons un petit retour en arrière sur les événements majeurs qui ont marqué le club de Vourey-Sports en cette année 2010 :

l'arrêt du groupement entre Vourey et Moirans (l'ASVM), le rassemblement des écoles de foot du mois de mai, les 30 ans des féminines, la victoire de ces mêmes féminines en coupe Isère, le redémarrage de la nouvelle saison, la nouvelle organisation de l'école de football, la formation des nouveaux éducateurs, etc. Une année bien remplie qui permet de préparer sereinement l'avenir du club.



D'un point de vue sportif, le club a enregistré une hausse de ses effectifs avec 273 licenciés dont 44 dirigeants, 46 séniors, 26 féminines, 25 vétérans, 19 U17, 17 U15, 34 U13, 30 U11, et 32 U7/U9. Un signe important du travail réalisé par les dirigeants bénévoles, qui œuvrent chaque jour pour que le club permette à ces joueurs de prendre du plaisir sur les terrains de foot.

**L'école de foot**, orchestrée par Richard Orjollet, compte désormais 16 éducateurs dont 9 diplômés "initiateur niveau 1 ou 2", pour 96 jeunes joueurs de 5 à 12 ans. Les **débutants** (5-8 ans) de Patrice Besnier, assidus aux entraînements, ont découvert récemment les joies d'un tournoi. Impressionnés au début, ils ont vite pris leurs marques et surtout du plaisir à jouer ensemble. Les **U11** (9-10 ans) de Philippe Chaffard, avec un effectif permettant d'engager trois équipes, deviennent de plus en plus collectifs dans le jeu. Les entraînements de mardi et du jeudi soir leur permettent de se retrouver entre copains. Les **U13** (11-12 ans) de Jérôme Deceglié, avec deux équipes à 9 en promotion d'excellence et en 1<sup>re</sup> division, et la seule fille de l'effectif de l'école de foot, font montre d'une envie et d'une solidarité exemplaire. Toujours assidus aux entraînements des mercredis et vendredis, leurs qualités permettent à l'équipe première de jouer le haut du tableau du championnat d'excellence.

La formation de Vourey-Sports, après l'arrêt brutal de l'ASVM, a su rebondir et engager des équipes en U15 (13-14 ans) et U17 (15-16 ans). Les **U15** de Loïc Maurici, jouent le haut de tableau de 1<sup>re</sup> division, tandis que les **U17** de Trésor Souissi, tentent de remonter la pente du championnat de 1<sup>re</sup> division, après des débuts compliqués. Ce groupe sympa et à l'écoute, qui s'entraîne les lundis et mercredis, devrait certainement obtenir de meilleurs résultats sur le reste de la saison.



L'école de foot Vourey-Sports mise sur la jeunesse

Les **féminines** de Fred Franchini, après leur extraordinaire saison dernière (2<sup>e</sup> d'excellence et vainqueurs de la coupe de l'Isère), tombent en poule unique dans ce qui ressemble plus à une compétition régionale que départementale. Avec des effectifs en hausse, une équipe réserve a pu être engagée dans un championnat de 2<sup>e</sup> niveau à 7. A n'en pas douter, ces dames vont encore nous faire rêver cette année.

Les **séniors** de Jean-Luc Cholot ont démarré la saison de bien belle manière. Renforcées par les joueurs de la catégorie U19 (18 ans), pas assez nombreux pour s'engager dans un championnat, trois équipes défendent les couleurs de Vourey: l'équipe fanion, qui joue le haut du classement de 1<sup>re</sup> division, avec pour objectif la montée en promotion d'excellence. L'équipe réserve, qui tourne bien en 3<sup>e</sup> division, et qui permet

à Jean-Luc de faire une revue d'effectif. Enfin l'équipe 3, en 4<sup>e</sup> division, qui n'a pu jouer que peu de matchs, mais qui est toujours présente quand il le faut.

Enfin les vétérans, qui ont changé de président en cours de saison, Jean-François Blachot ayant pris le relais de Jean-Marc Allaman. Les matchs des deux équipes leur permettent toujours de se retrouver pour des 3<sup>e</sup> mi-temps pleines de bons moments.



Bonne année à tous les amoureux des sports nature et de montagne ; et aux autres également.

La trêve hivernale est terminée, nos activités reprennent axées sur la neige :

\* Raquette à neige, ski de rando ou skating, trails et raids natures ou sur des entraînements périodiques :

\* Natation le mardi soir à la piscine du campus de Saint-Martin-d'Hères,

\* Badminton le jeudi soir (20 h - 21 h 30) au gymnase de Vourey



\* Activités jeunes (9-15 ans) multi-sports le vendredi en fin d'après-midi (16 h 45 - 18 h) au gymnase de Vourey.

Dès que les beaux jours reviendront, nous reprendrons les activités de pleine nature telles que nage en eaux

vives, canyon, VTT, escalade ou encore la course d'orientation.

En attendant, voilà quelques exemples de sorties hivernales programmées :

**16-01-2011** - Trails : l'hivernale de Méaudre ;

**22-01-2011** - Raquettes à neige : raid inook ;

**05-02-2011** - Trails : trail blanc du Semnoz ;

**20-02-2011** - Raquettes à neige : rallye des crêtes du Grand Serre ;

**20-02-2011** - Ski de rando : rallye des crêtes du Grand Serre.

Et le samedi / dimanche matin, du skating sur le plateau du Vercors ou à La Feclaz.

Il y a toujours possibilité de nous rejoindre en cours d'année sur nos diverses activités.

Pour mieux nous connaître et se rencontrer, le club organise le samedi 5 février 2011 sa "fête annuelle" multi-activités et "crêpes party" au gymnase de Vourey à partir de 13 h 30.

Les personnes (seules, entre amis ou en famille) qui souhaiteraient nous rencontrer, partager un moment festif à travers un panel d'activités variées, et ce gratuitement, peuvent venir lors de cette après-midi.

Pour tous renseignements sur nos activités, merci de contacter :

Mail : [infos@sportspalpeesevasion.com](mailto:infos@sportspalpeesevasion.com)

Site : <http://www.sportspalpeesevasion.com>

Président club SPORTS ALPES EVASION : Christophe Boulet : 06 74 97 74 68

Chargés de mission jeunes : Philippe Laforme : 04 76 07 70 88

Stéphane Blachot : 06 30 18 50 38

Chargé de mission Badminton : Vincent Morice : 06 47 23 90 01



## OBJECTIF DES JARDINIERS DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2011: ZÉRO PESTICIDE AU JARDIN

### PRATIQUONS UN JARDINAGE "RAISONNÉ"

**Semaine sans pesticide du 21 au 27 mars**

L'adoption de pratiques de jardinage raisonnées réduit les pollutions, ce qui permet un meilleur respect de l'environnement, de sa santé et de celle des animaux domestiques.

Un peu de bonne volonté et de bon sens permettent une mise en oeuvre efficace au jardin.

#### Quelques définitions

**Pesticide :** les pesticides appelés aussi produits phytosanitaires, produits anti-parasitaires ou encore produits agropharmaceutiques sont des produits chimiques conçus pour tuer toutes sortes de parasites.

**Herbicide :** qualifie un produit destiné à tuer les mauvaises herbes.

**Insecticide :** un insecticide est une substance active ou une préparation ayant la propriété de tuer les insectes.

**Fongicide :** un fongicide est un agent qui tue les champignons, dont les moisissures.

L'utilisation de ces produits entraîne des effets non anodins.

**Sur la santé :** quand ils sont utilisés sans protections, (gants, masque...), il y a des risques de plusieurs maladies, allergies, irritations de la peau et des muqueuses et toutes leurs complications.

**Sur l'environnement :** appliqués dans de mauvaises conditions ils vont très souvent polluer les rivières et/ou les nappes phréatiques.

Il y a des risques pour notre consommation, mais aussi pour la faune et la flore.

Bien souvent les particuliers, grands consommateurs de ces produits dangereux, ne sont pas avertis des risques encourus.

Une des premières qualités que doit avoir un jardinier est l'observation, afin de pouvoir résoudre très rapidement les problèmes rencontrés au jardin: il est plus facile de se débarrasser de 5 pucerons que de 100 !

### Quelques exemples de solutions pour pratiquer un jardinage "raisonné"

Connaître la nature de son sol.

Faire analyser sa terre, prélevée à différents endroits de son jardin.

Observer les plantes sauvages qui y poussent donne également de bonnes indications.

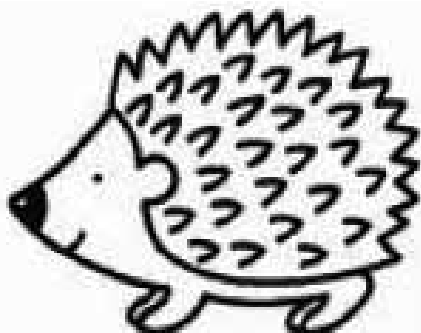


Un pluviomètre et un thermomètre sont indispensables au jardin.

Pour les semis, vous trouverez sur les paquets de graines une température idéale pour la germination, mais cette température est la moyenne entre celle de la terre et celle relevée sous abri.

#### Les auxiliaires au jardin

Qui sont ces auxiliaires : les coccinelles, les cloportes, les mésanges, les rougesgorges, les crapauds, les hérissons, les



abeilles, les araignées et bien sûr tous les différents lombrics.

Ils sont très utiles au jardin, mais pour les attirer et les garder il faut tolérer quelques nuisibles (doryphores, pucerons, chenilles et mouches diverses).

Le jardin doit disposer de petits coins de désordre, branchages ou mur de pierres sèches pour abriter ce petit monde et lui permettre de se reproduire.

#### Fabrication de son compost

La décomposition de la matière organique fraîche viendra enrichir le sol en humus, évitant l'apport d'engrais commerciaux.

Le compost bien mûr peut être utilisé au printemps pour les semis ou la production de plants.

Il peut être étalé au pied des haies ou des arbres et enfoui dans les premiers centimètres de terre.

Le compost jeune, non terminé, viendra en couche de cinq centimètres recouvrir la terre du jardin, il apportera une alimentation pour la faune du sol.

#### Utilisation de paillage au jardin

Il constitue une protection thermique intéressante.

Le paillage est un procédé simple à mettre en place.

Cela consiste à recouvrir le sol de différentes matières : la paille, le gazon séché, des fanes de légumes, les fougères, les feuilles de bardane ou de simples cartons.

Au jardin, le paillage protégera vos légumes des pluies battantes, des éclaboussures et de la propagation des maladies, il maintiendra la fraîcheur et évitera les rayons ardents du soleil.



Les limaces abritées sous le paillage seront les proies des carabes et des oiseaux et ne nuiront nullement à vos cultures.

#### Désherbage manuel

Avantage : sport à domicile !

En cas de paillage partout, le désherbage sera limité et un désherbeur thermique pourra suffire à éliminer les herbes indésirables.

Vous pourrez aussi utiliser un des deux nouveaux désherbants naturels commercialisés ce printemps.

Des actions de sensibilisations dans les collectivités, les écoles ou sur les marchés, auront lieu tout au long de la semaine sans pesticide.

#### Robert LIONS

Correspondant département de l'Isère Jardiniers de France



Savez-vous qu'une lettre électronique contenant plein d'infos sur le village (ses animations, son histoire, son actualité, le compte rendu intégral du conseil municipal ou encore la cuisine dauphinoise d'antan) pourrait atterrir chaque début de mois dans votre messagerie ? Il vous faut, pour cela, vous rendre sur le site [www.vourey.fr](http://www.vourey.fr) et suivre la démarche pour vous abonner... c'est simple comme un clic !